



DSA.AGA.PRO.821

TYPE DE DOCUMENT PROCEDURE
NOM DU DOCUMENT CERTIFIER UN AERODROME
PROCESSUS CERTIFIER ET SURVEILLER LES AERODROMES
PILOTE PROCESSUS DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
PREPARE PAR	Nkodo Boniface	Chef Service AGA	30/03/2015	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	Tutab Aleokol Julien Herve	Inspecteur AGA	30/03/2015	
VERIFICATION QUALITE	Abondo Cyrille	Responsable Qualité	02/04/2015	
VALIDE PAR	Assoumou Koki Paule	Directeur de la Sécurité Aérienne	02/04/2015	 07 APR 2015
APPROUVE PAR	Tankam Pierre	Directeur Général		 07 APR 2015



Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.
 Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.
 Tous droits réservés

**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY****PROCEDURE****CERTIFIER UN AERODROME**Réf DSA.AGA.PRO.821
Ed 01 du 30/03/2015
Rév 00 du 30/03/2015**1. EVOLUTION DU DOCUMENT**

CREATION DU DOC.	
DATE DE CREATION	30/03/2015
DATE D'EFFECTIVITE	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIF.		DATE		MOTIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révisio n	Issue	Effectivité	
01	00	30/03/2015		Création initiale

**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY****PROCEDURE****CERTIFIER UN AERODROME**Réf DSA.AGA.PRO.821
Ed 01 du 30/03/2015
Rév 00 du 30/03/2015**2. LISTE DE DIFFUSION**

DETENTEUR (POUR ACTION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
1	Directeur de la Sécurité Aérienne	X	X
2	Responsable Qualité	X	X
3	Secrétaire Direction de la Sécurité Aérienne	X	X
4	Chef Service des Aéroports	X	X
5	Tout agent du Service des Aéroports	X	X
6	Directeur de l'Exploitation Aéronautique	X	X
7	Délégué Régional Littoral, Ouest, Nord-Ouest / Service Contrôle Technique		X
8	Délégué Régional Centre, Sud, Est / Service Contrôle Technique		X
9	Délégué Régional Nord, Extrême-Nord, Adamaoua / Service Contrôle Technique		X
10	Exploitants d'Aéroport	X	X
11	Les Inspecteurs et Contrôleurs d'Aéroport	X	X
12	Chef Service de la Documentation et des Archives	X	X

(*) P = papier N = Numérique



3. SOMMAIRE

1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	2
2. LISTE DE DIFFUSION.....	3
3. SOMMAIRE.....	4
4. OBJET	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. PERIODE DE VALIDITE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE	5
8. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	5
8.1. DEFINITIONS.....	5
8.2. ABREVIATIONS.....	6
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	7
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	8
10.1 ELEMENTS D'ENTREE.....	8
10.2 ELEMENTS DE SORTIE.....	8
10.3 EXIGENCES.....	8
10.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
10.5 RESSOURCE HUMAINE.....	9
10.6 MATERIEL/EQUIPEMENTS	9
10.7 PROCEDURE ASSOCIEE	9
10.8 ENREGISTREMENT.....	9
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	10
11.1 Phase de la demande préliminaire.....	10
11.2 Phase de la demande formelle.....	10
11.3 Phase d'évaluation des infrastructures, équipements et services.....	10
11.4 Phase de délivrance du certificat.....	10
11.5 Phase de publication du statu d'aérodrome certifié dans l'AIP.....	10
12. LOGIGRAMME	11



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.821 Ed 01 du 30/03/2015 Rév 00 du 30/03/2015
CERTIFIER UN AERODROME	

8.2 Abréviations

CCAA- Cameroon Civil Aviation Authority

DG-Directeur Général

DGA- Directeur Général Adjoint

DSA -Directeur de la Sécurité Aérienne

AGA- Aerodromes and ground aids/ Aérodrômes et aides au sol

SAE- Service des aérodrômes

AIP- Aeronautical information publication/ Publication de l'information aéronautique



4. OBJET

La présente procédure a pour objet de décrire le processus de certification d'aérodrome conformément aux règlements de l'aviation civile camerounaise.

5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à tous les aérodromes où s'effectuent des vols commerciaux ou réguliers.

6. PERIODE DE VALIDITE

Début Validité : à compter de la date de signature.

Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

7. SYSTEME DE REFERENCE

- ❖ Convention de L'OACI ;
- ❖ Loi n°2013/0010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- ❖ Décret n°2003/2032/PM du 04 septembre 2003 portant condition de création d'ouverture, de classification, d'exploitation et de fermeture des aérodromes et servitudes aéronautiques ;
- ❖ Annexe 14 de l'OACI.

8. DEFINITIONS / ABREVIATIONS

8.1 Définitions

Aérodrome. Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des aéronefs à la surface.

Aérodrome certifié. Aérodrome dont l'exploitant a reçu un certificat d'aérodrome.

Certificat d'aérodrome. Certificat délivré par l'autorité compétente en vertu des règlements applicables d'exploitation d'un aérodrome.

Hélistation. Aérodrome, ou aire définie sur une construction, destiné à être utilisé, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des hélicoptères à la surface.

Référentiel. Toute quantité ou tout ensemble de quantités pouvant servir de référence ou de base pour calculer d'autres quantités (ISO 19104*).

**9. ROLES ET RESPONSABILITES**

Acteur	Rôle/Responsabilité
Service du courrier	<ul style="list-style-type: none">Reçoit la demande, l'enregistre et la transmet au Directeur Général.
Agent SAE	<ul style="list-style-type: none">Etudie le dossier de la demande de délivrance du Certificat et fait des propositions au Chef SAE.
Equipe de projet de certification	<ul style="list-style-type: none">Pilote le processus de certification dès sa désignation jusqu'à la fin du processus.
Inspecteur AGA	<ul style="list-style-type: none">Effectue l'inspection ;Valide tous les enregistrements de l'inspection ;Signe le rapport d'inspection.
Service SAE	<ul style="list-style-type: none">Reçoit le dossier de la demande ;Transmet aux agents SAE pour action, vérifie opérationnellement leurs propositions et transmet à la DSA ;vérifie opérationnellement le rapport d'inspection et transmet à la DSA.
Direction de la Sécurité Aérienne	<ul style="list-style-type: none">reçoit le dossier de demande et transmet au service SAE;valide les propositions du service SAE;valide et transmet le rapport d'inspection au Directeur Général.
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none">Entérine les choix et propositions faits en aval ;Signe le certificat.
Service de la coordination de l'information aéronautique	<ul style="list-style-type: none">Publie le statut de l'aérodrome certifié et les coordonnées de l'aérodrome dans l'AIP en tant qu'informateur national.



10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE

10.1 ELEMENT D'ENTREE

- ❖ Un formulaire de demande préliminaire ;
- ❖ Un formulaire de demande formelle ;
- ❖ Les dispositions spécifiques d'exploitation ;
- ❖ Les CV des principaux responsables ;
- ❖ Le plan de financement de l'entreprise sur une période d'au moins deux (02) ans ;
- ❖ Deux manuels d'aérodrome ;
- ❖ Le plan de sûreté aéroportuaire de l'exploitant ;
- ❖ La liste de conformité.

10.2 ELEMENT DE SORTIE

- ❖ Un Certificat d'Aérodrome ;
- ❖ Un certificat d'Aérodrome provisoire ;
- ❖ Une Autorisation d'exploitation ;
- ❖ Exemptions / Dérogations.

10.3 EXIGENCES

- ❖ Arrêté n°1545/MINT du 15 novembre 2006 fixant les conditions de certification d'aérodrome ;
- ❖ Arrêté n°1537/MINT du 15 novembre 2006 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des hélistations ;
- ❖ Arrêté fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes ;
- ❖ Instruction n°00110/CCAA/DG/DTA du 30 juillet 2003 relative aux manuels d'aérodrome ;
- ❖ Instruction n°000021/CCAA/DG/DSA/SAE du 10 octobre 2013 relative au manuel de sauvetage et lutte contre l'incendie de l'aéronef ;
- ❖ Instruction n° 0012/CCAA/DG/DSA/SAE du 26 février 2014 relative à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité par les exploitants d'aérodrome ;

10.4 INDICATEUR DE PERFORMANCE

- ❖ Délais de traitement de la demande préliminaire ;
- ❖ Délais de traitement de la demande formelle ;
- ❖ Délais d'examen du manuel d'aérodrome.

**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY****PROCEDURE****CERTIFIER UN AERODROME**

Réf DSA.AGA.PRO.821
Ed 01 du 30/03/2015
Rév 00 du 30/03/2015

- ❖ Circulaire relative au processus de certification d'aérodrome.

10.5 RESSOURCE HUMAINE

- ❖ Un chef de projet ;
- ❖ Au moins un inspecteur AGA chargé du SLI;
- ❖ Au moins un inspecteur AGA chargé des infrastructures de Génie Civil ;
- ❖ Au moins un inspecteur AGA chargé du système électrique et des aides visuelles ;
- ❖ Au moins un inspecteur AGA chargé des opérations aéroportuaires ;
- ❖ Un inspecteur chargé des aspects ANS;
- ❖ Au moins un inspecteur AGA chargé du SGS ;
- ❖ Un inspecteur sûreté.

10.6 Matériel Equipement

- ❖ Secrétariat ;
- ❖ Outils de l'inspecteur AGA ;
- ❖ Equipements de protection individuels.

10.7 PROCEDURE ASSOCIEE

- ❖ Programme de sûreté de l'aéroport ;
- ❖ Programme de sûreté de l'exploitant ;
- ❖ Programme de sûreté du fournisseur de service d'aide à la navigation aérienne ;
- ❖ Assistance en escale.

10.8 ENREGISTREMENT

- ❖ Demande préliminaire de certificat d'aérodrome dûment renseignée par l'exploitant ;
- ❖ Demande formelle de certificat d'aérodrome dûment renseignée par l'exploitant ;
- ❖ Liste de conformité ;
- ❖ Décision de désignation de l'équipe de certification ;
- ❖ Checklists utilisées dans le cadre du processus de certification d'un aérodrome ;
- ❖ Rapport d'inspection ;
- ❖ Photocopie Certificat d'Aérodrome
- ❖ Exemptions / Dérogations.



11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

11.1 Phase de la demande préliminaire ou expression d'intérêt du postulant

- ❖ Evaluation de la conformité de la demande préliminaire ;
- ❖ Examen de la demande préliminaire.

11.2 Phase de la demande formelle

- ❖ Evaluation de la conformité de la demande formelle ;
- ❖ Evaluation de la demande formelle ;
- ❖ Evaluation de la documentation.

11.3 Phase d'évaluation des infrastructures, équipements et services

- ❖ Inspections/audits sur site.

11.4 Phase de délivrance du certificat

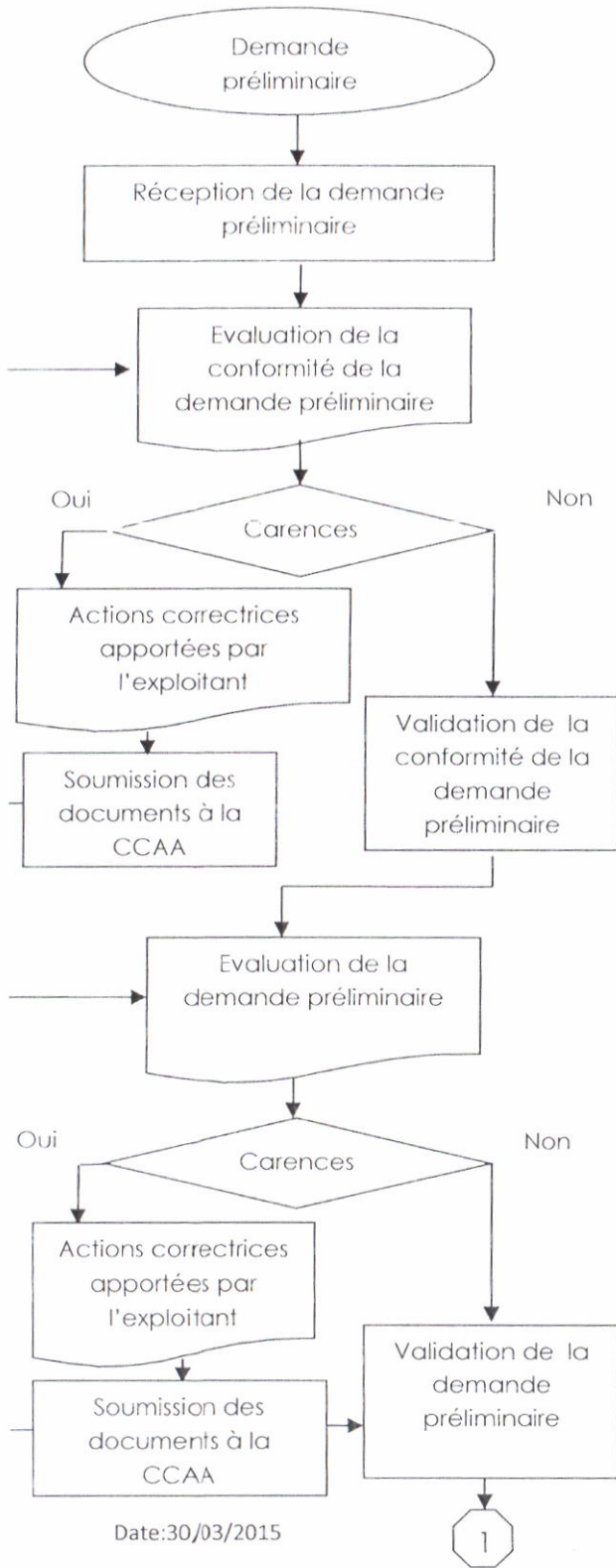
- ❖ Délivrance du certificat d'aérodrome /certificat d'aérodrome provisoire /autorisation d'exploitation ;
- ❖ Exemptions / Dérogations.

11.5 Phase de publication du statut d'aérodrome certifié dans l'AIP

- ❖ Publication des renseignements de l'aérodrome certifié dans l'AIP.



12. LOGIGRAMME DE LA PROCÉDURE



Qui	Où	Quand?	Comment
Exploitant	CCAA	Au moment voulu	Lettre ; Formulaire ; Dossier.
DSA SAE	CCAA	Quand la demande est faite	Vérification et dépôt au courrier
DSA SAE	CCAA	Après réception de la demande	Etude du dossier
DSA/SAE	CCAA	Après évaluation de la demande	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après évaluation de la demande	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après validation de la conformité demande préliminaire	Etude du dossier
DSA SAE	CCAA	Après évaluation de la demande	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après évaluation de la demande	Notification à l'exploitant

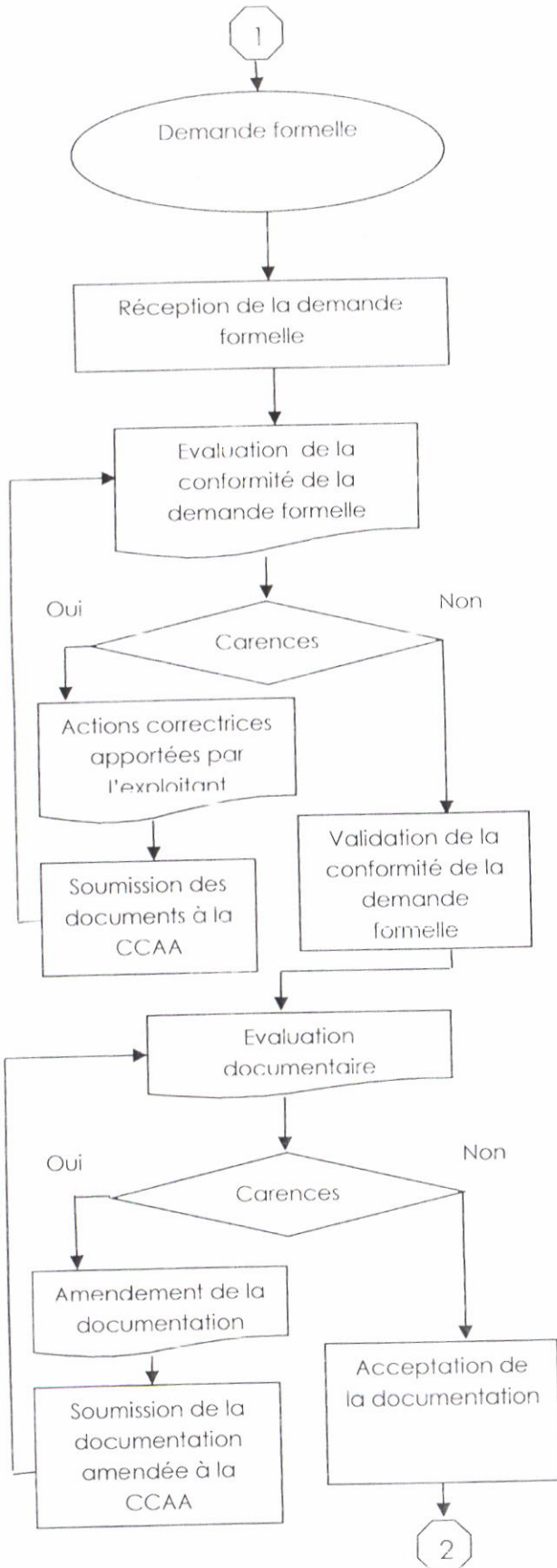


CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY

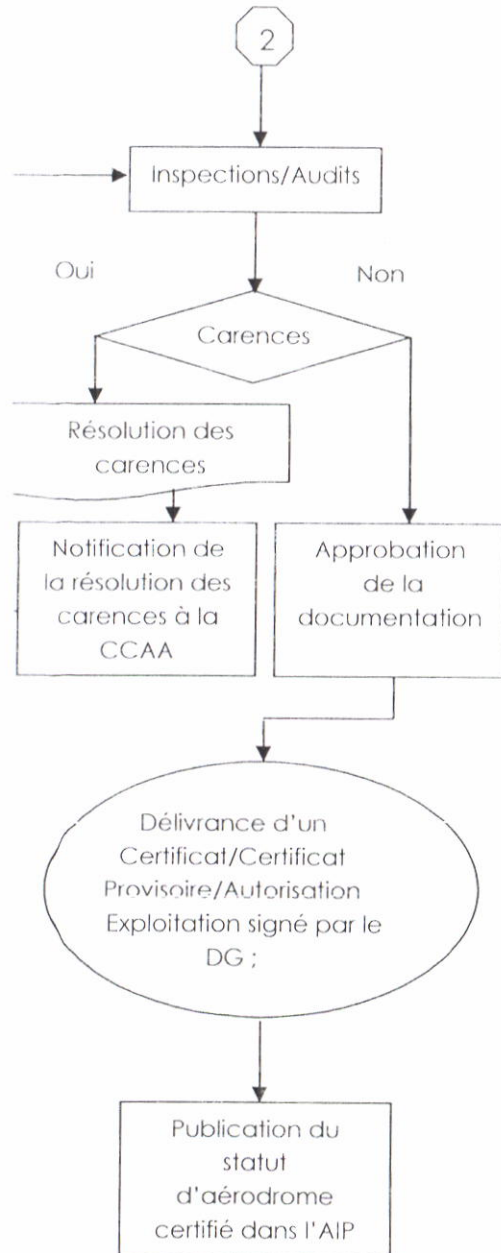
PROCEDURE

CERTIFIER UN AERODROME

Réf DSA.AGA.PRO.821
Ed 01 du 30/03/2015
Rév 00 du 30/03/2015



Qui	Où	Quand?	Comment
Exploitant	CCAA	Après validation de la demande préliminaire	Lettre ; Formulaire; Manuels.
DSA SAE	CCAA	Quand la demande est faite	Vérification et dépôt au courrier
DSA SAE	CCAA	Après validation de la demande formelle	Etude du dossier
DSA/SAE	CCAA	Après évaluation de la demande	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après validation de la conformité demande formelle	Notification à l'exploitant
Equipe de certification	Sur la plateforme	Après validation de la conformité de la demande formelle	Utilisation des textes en vigueur, éléments indicatifs et checklists
DSA SAE	CCAA	Après évaluation documentaire	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après évaluation documentaire	Notification à l'exploitant



Qui	Où	Quand?	Comment
Inspecteurs	Sur la plateforme	Après acceptation de la documentation	Visites des installations, des équipements et des services
DSA SAE	CCAA	Après les inspections/audits	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après les inspections/audits	Notification à l'exploitant
DSA SAE	CCAA	Après approbation de la documentation	Etablissement d'un Certificat/ Certificat Provisoire/ Autorisation d'Exploitation signé par le DG ; Exemptions/ Dérogations
Informateur national	CCAA	Après signature du certificat	Publication des données de l'aérodrome dans l'AIP